

firme les Juges nommés pour ces affaires par les Etats de Bretagne.

II. Toutes les opérations de Mr. de Silhouette, Contrôleur-Général des Finances, sont de plus en plus admirées; elles sont de la plus grande simplicité & vont droit à son but. Ce Ministre agit sur le plan agréé le 17. Avril, & qui ayant été formé totalement avant que l'on ne mît la première main à son exécution, aucun de ses arrangemens ne pourra rencontrer de l'obstacle, parce qu'ils viennent tous du premier qui a eu l'approbation du Roi & le suffrage de la Nation. Conséquemment, le Conseil d'Etat de Sa Majesté rendit un Arrêt le 24. Mai, portant nomination de quatre Commissaires aux Fermes Générales unies. Ce sont Messieurs Trudaine de Martigny, Fleffelles, Potier & Astruc. Ils prendront communication, sans déplacer, de tous les titres, régîtres, comptes, états, mémoires & autres pièces généralement quelconques relatives à la régie des Fermes unies, en quelque lieu que ces pièces soient déposées, ainsi qu'ils aviseront bon être. Rien de ce qui intéressera essentiellement la Régie ne pourra être expédié, ni avoir son exécution, s'il n'est visé par l'un des 4 Commissaires au moins. Une fois par semaine au moins, il sera tenu des assemblées pour aviser aux moyens de perfectionner la Régie, diminuer les frais, & augmenter les produits, en procurant le soulagement des peuples.

On reconnoit par cet Arrêt un nouveau pas qu'a fait Mr. de Silhouette, pour procurer au Ministère la connoissance la plus exacte des revenus de l'Etat & de leur régie. Le Roi travaille assidument avec ce Ministre; ce qui annonce